



LE DÉPARTEMENT

POLE SOCIAL

**ARRÊTÉ**  
**2024-ETSPH-031**

**Portant diminution de la capacité d'accueil  
du Foyer de vie « Les Erables »  
de l'APEI D'AIX-LES-BAINS  
pour porter sa capacité à 15 places dont 1 place  
d'hébergement temporaire  
73100 GRESY-SUR-AIX**

Direction personnes âgées – personnes handicapées  
Service Accueil en établissement PH et SAAD  
CS 71 806  
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Hanifa MCHINDA  
☎ 04 79 60 28 86  
✉ hanifa.mchinda@savoie.fr

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – articles L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations, articles R.313-1 à R.313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; articles D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité des établissements ;
- VU** L'arrêté du 4 décembre 2009 autorisant la création d'un foyer de vie de 15 places à GRESY-SUR-AIX, porté par l'association APEI d'AIX-LES-BAINS ;
- VU** L'arrêté du 23 janvier 2024 portant extension de la capacité du foyer de vie "Les Erables" à 21 places ;
- VU** La demande présentée par l'association APEI d'AIX-LES-BAINS de modifier la capacité du foyer de vie "Les Erables" ;

Considérant que Le Président de l'association APEI D'AIX-LES-BAINS a sollicité la transformation de 6 places de foyer de vie en 6 places de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), en accord avec l'ARS ;

**SUR** Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social.

**ARRÊTE**

**Article 1** - L'autorisation visée à l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles est accordée à l'APEI D'AIX-LES-BAINS, 630 Boulevard Jean Jules Herbert 73100 AIX-LES-BAINS pour la diminution de 6 places de foyer de vie « Les Erables », 440 route de la Fougère, 73100 GRESY-SUR-AIX, portant la capacité globale du Foyer de vie à 15 places, à compter de la notification du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20241106-2024-elsph-031-AR  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

**Article 2** - Cette transformation de capacité ne modifie pas la durée de validité de l'autorisation. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.315-5 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.312-8 du même code au plus tard le 04 décembre 2024.

**Article 3** - Cette diminution sera enregistrée au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : APEI D'AIX-LES-BAINS  
Adresse : 630 Boulevard Jean Jules Herbert – 73100 AIX-LES-BAINS  
N° Finess : 730 784 691  
Code statut : 60- Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

Etablissement : FOYER DE VIE LES ERABLES  
Adresse : 440 Route de la Fougère – 73100 GRESY SUR AIX  
N° Finess : 730010238  
Catégorie : 382 – Foyer de Vie pour Adultes Handicapées

Equipements sociaux :

Discipline		Clientèle	Capacité totale
936– Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	11 – Hébergement complet internat	110 – déficience intellectuelle (S.A.I)	14
658 – Accueil temporaire pour adultes handicapés	11 – Hébergement complet internat	110 – déficience intellectuelle (S.A.I)	1

**Article 4** - Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du département de la Savoie, ou d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de l'APEI d'Aix-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée.

CHAMBÉRY, le 8 NOV. 2024

Le Président,



Pour le Président

La vice-présidente déléguée

Corine WOLFF

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20241106-2024-elsph-031-AR  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

8 NOV. 2024

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale

